

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, RUEL David.

Absents excusés : TILLARD Nathalie a donné pouvoir à FLAUX Florence, LEPEINTEUR Lisa a donné pouvoir à DUPERRON-ANNEIX Nicole.

Secrétaire de séance : DUPERRON-ANNEIX Nicole

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné – PLUi - Révision

Dans le cadre de la révision du PLUI, plusieurs demandes de modification sont proposées pour la commune de Langouët :

1. Vérification du contour de la zone urbaine :

- Ajout de la ZA 175 pour sa partie déjà zonée en 1AUO2s.

2. Changement de destination vers habitation :

- Propositions de nouveaux changements de destination avec découpage des bâtiments :
 - La Rossignolière : ZB71
 - Le Champ Fleuri : ZD66
 - Les communs : ZH63
 - La Croix chemin : ZD76
 - Le Bois Nid de Corps : ZA176 et ZA2
 - La Grande Piedvachais : ZB183

3. STECAL

Le STECAL est un dispositif d'urbanisme inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUI). Il permet, de manière strictement encadrée, d'autoriser certaines constructions ou installations dans des zones normalement inconstructibles (zones A ou N).

- Suppression proposée :
 - De la zone NT : parcelles ZB75 et ZB154 (le Coudray) = 9800 m².
- Modification :
 - De la zone UE4 : passage de la parcelle ZB174 (La Motte-Jehan) en STECAL économique = 6345 m².
- Propositions nouvelles pour des STECAL à vocation économique :
 - La Ville Allaire : partie Est de la ZE39 (1000 m² environ) et de 300 m² en ZE144
 - La Brejonnais partie nord de la ZB2
 - Le Placis-Suzain/Le Meslier ZD130 (3925 m²)

4. Cheminements doux :

- Evolutions des Lan 2 et Lan 3 compte tenu du projet du Centre Bourg :
 - Suppression traversée nord-ouest de la parcelle 157.
 - Suppression partie passant dans parcelles 436 et 281.
 - Implantation dans les parcelles 279, 287 et 75 dans le cadre du projet du Centre bourg.
- Intégration d'un chemin doux existant du bourg à la fin de la route des pommiers jusqu'à la fin de l'agglomération (à droite de la route en partant du bourg).
- Intégration d'un chemin doux en projet entre l'étang communal et le lotissement des Badilles ainsi que vers la Prairie des Avettes, en incluant la zone de l'étang déjà réalisé dans le cadre des travaux d'Eaux et Vilaine.

Après délibération, le Conseil municipal, **par 14 pour et 1 non-participation** au vote :

- Approuve les révisions proposées.
- Donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

Certifié exécutoire
Affiché le 16 octobre 2026
Le Maire,

DUBOIS Jean-Luc

